



RPS : les incidences médicales et sociales

Les risques psychosociaux en rapport avec le travail se situent au carrefour entre le fonctionnement cérébral de l'individu et sa position sociale.

L'exposition au risque peut entraîner :

- Des conséquences physiologiques (= normales) d'adaptation
- Des conséquences pathologiques (= anormales)

La médecine du travail s'intéresse à ces 2 types de manifestations.

Un stimulus négatif bref peut, selon son intensité, déclencher des réactions normales (syndrome général d'adaptation) ou en cas de très forte intensité, une réaction anormale (syndrome post-traumatique).

Un stimulus négatif répété sur une longue période entraîne une réaction normale qui s'épuise et fait place à des effets pathologiques.

Le syndrome général d'adaptation (SGA) :

- Evaluation de la dangerosité de la situation
- Evaluation des moyens disponibles pour y faire face
- Mise en place de stratégies personnelles d'ajustement
- La normalisation de la situation permet un retour à l'état stable ; sinon il y a aggravation et l'issue peut être l'arrêt de travail, la démission, voire le suicide.

Le SGA est déclenché par des médiateurs hormonaux (adrénaline, cortisol) au niveau cérébral responsables des émotions et de leurs manifestations physiques.

Le déclenchement hormonal à certains niveaux du cerveau est automatique et irrépessible. La pérennisation de la situation stressante entraîne un état d'épuisement physique et psychologique.

Conséquences psychiques :

- Troubles de l'humeur, irritabilité, agressivité relationnelle
- Difficultés de concentration
- Augmentation des conduites addictives (tabac, alcool, toxiques)
- Surinvestissement pouvant aller jusqu'au burn out (surmenage, récupération très longue)
- Anxiété, dépression
- Décompensation psychiatrique de la personnalité (psychose)

Conséquences physiques :

- Trouble du sommeil, fatigue anormale, maux de tête, troubles alimentaires, sexuels
- Douleurs du dos, TMS
- Palpitations, hypertension artérielle, coronarite
- Troubles cutanés, ORL, respiratoires etc.

Conséquences sociales et professionnelles :

- Démotivation, retards, absentéisme ou présentéisme, accidents du travail, maladies professionnelles
- Conflits, violences, vols, dégradation de l'outil de travail
- Désinvestissement familial, maltraitance du conjoint ou des enfants, ruptures
- Désinsertion sociale, conduite à risques

Le rôle du médecin de prévention

Le médecin du travail lors de son entretien doit dépister les situations à risque, en évaluer les conséquences.

Il doit analyser la situation, ne pas s'en tenir aux dires de l'intéressé qui peut avoir une perception faussée de sa capacité à faire face, minimiser ou nier l'imputabilité du travail.

Il existe de grandes variations individuelles sur le mode d'expression et le seuil de tolérance d'une situation à risque.

Le médecin n'est ni juge, ni policier, ni moralisateur.

Il intervient dans le seul but d'aide à l'individu.

Il doit prendre les mesures nécessaires (suivi médico-professionnel, avis d'adaptation de poste, mutation, voire inaptitude). Il conseille l'agent et informe l'employeur du risque, propose des actions correctrices en respectant toujours le secret médical. C'est à l'employeur de prendre les décisions qui s'imposent.